



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991

(12^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Luratech

2^e séance du mardi 9 avril 1991

www.luratech.com

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PASCAL CLÉMENT

M. Charles Millon.

1. Rappels au règlement (p. 967).

MM. Jean Auroux, Pierre Méhaignerie, le président, Jacques Toubon, Philippe de Villiers, Bernard Derosier, Gérard Gouzes, Henri Emmanuelli, Charles Millon, Dominique Perben, Claude Wolff, Georges Kiejman, ministre délégué auprès du garde des sceaux, ministre de la justice.

Suspension et reprise de la séance (p. 976)

M. le président.

2. Ordre du jour (p. 976).

LuraTech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. PASCAL CLÉMENT, vice-président

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

RAPPELS AU RÈGLEMENT

M. le président. J'ai deux inscrits pour des rappels au règlement : M. Jean Auroux et M. Pierre Méhaignerie.

La parole est à M. le président Auroux.

M. Jean Auroux. Monsieur le président, mes chers collègues, je tiens à intervenir en qualité de président du groupe socialiste,...

M. Robert Pandraud. Monsieur anti-règlement !

M. Jean Auroux. ... mais aussi en tant qu'ancien parlementaire. (*Rires et exclamations sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Pierre Mozeaud. Il ne l'est plus ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Mais si, il l'est toujours !

M. Guy-Michel Chauveau. C'est un vieux parlementaire !

M. Jeanny Lorgeoux. Et même un parlementaire chevronné !

M. Jean Auroux. ... en tant que parlementaire siégeant dans cette maison depuis 1978... (« Ah ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

M. Robert Pandraud. C'est mieux !

M. Jean Auroux. ... et ayant été à plusieurs reprises membre du Gouvernement, j'ai toujours eu le souci, dans toutes mes fonctions, de respecter le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif, le pouvoir judiciaire et la liberté de la presse. (*Vives protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Patrick Ollier. Pas vous ! Pas cela !

M. Jean Auroux. Je demande à ceux qui protestent de m'apporter le démenti de mon comportement depuis 1978 ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Et hier !

M. Jean Auroux. C'est pourquoi aujourd'hui je déclare avec solennité que je trouve inadmissibles les campagnes orchestrées, les manipulations politiques qui visent à discréditer la justice et le monde politique ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Il est singulier que sur un dossier concernant - et je vais parler avec franchise - ...

M. Jean-Louis Debré. Les finances du parti socialiste !

M. Jean Auroux. ... le financement des partis politiques, il s'agit toujours, comme par hasard, du même parti...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Eh oui !

M. Robert-André Vivien. Le P.S. !

M. Jean Auroux. ... et de la même structure, alors que nous savons qu'il en existe quelques autres ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer à ce sujet. Le trésorier du parti socialiste, Henri Emmanuelli, a donné toutes les explications nécessaires en janvier dernier au Club de la presse. Il serait utile que tous les partis fassent preuve du même courage et affichent la même transparence que nous ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Robert-André Vivien. Ils ont les mains sales ! C'est scandaleux !

M. Jean Auroux. Par ailleurs, je rappelle que c'est nous qui avons pris l'initiative de réglementer le financement des partis politiques.

M. Jean-Pierre Michel. Malgré l'opposition de la droite !

Un député du groupe socialiste. Ils en ont trop fait !

M. Jean Auroux. En ce qui concerne l'amnistie, nous avons refusé l'autoblanchiment des députés en exercice et l'amnistie pour toutes les malversations à caractère personnel. Il serait bon qu'on le rappelle et que chacun, sur tous les bancs, s'en souvienne !

M. Jean-Louis Debré. Sur quel article du règlement vous fondez-vous ?

M. Gérard Gouzas. Le même que celui que vous utilisez souvent !

M. Jean Auroux. Quant à l'affaire en cours qui occupe les médias...

M. Gérard Gouzas. Machination !

M. Jean Auroux. ... je trouve singulier qu'un magistrat tenu au secret de l'instruction procède avec un souci de médiatisation organisée qui ne donne pas tout à fait l'image que nous attendons d'une justice sereine ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Dans ces conditions, le parti socialiste réaffirme son soutien au Gouvernement, et en particulier à quelqu'un qui fait honneur à la fonction politique, Henri Nallet. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Robert-André Vivien. Tous des coquins !

M. Jean Auroux. Par ailleurs, nous réaffirmons notre soutien à l'indépendance de la justice qui requiert la sérénité et la neutralité de tous les magistrats.

Nous abordons cette situation, je voudrais le dire à nos collègues de l'opposition, avec beaucoup de tranquillité et beaucoup de sang-froid.

M. Jean-Louis Debré. La preuve !

M. Jean Auroux. Mais nous sommes attentifs au fait qu'il y va de la crédibilité du monde politique et du devenir de notre démocratie. C'est la raison pour laquelle, maintenant que nous avons une loi de financement de la vie politique qui devrait la moraliser - et nous y veillerons - ...

Mme Martine Daugreilh. C'est scandaleux !

M. Jeanny Lorgeoux. Pas vous, madame !

Mme Martine Daugreilh. Je n'ai pas de leçon à recevoir de vous ! (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) C'est minable ! Le ministre ! Où est votre ministre ? (*Nouvelles protestations sur les mêmes bancs.*)

M. le président. Continuez, monsieur Auroux !

M. Jean Auroux. Je propose - et j'aimerais savoir si sur les bancs de l'opposition, on y souscrit -, qu'une résolution soit votée pour que soient publiées les déclarations de patrimoine de chacun des députés de cette assemblée. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

A cet égard, je ne crains pas de dire que le train de vie des députés socialistes est conforme aux engagements qu'ils ont pris.

M. Jean-Louis Debré. Et Boucheron !

M. Jean Beauville. Et Médecin !

M. Jean Auroux. Je ne suis pas sûr que ce soit le cas sur tous les bancs de cette assemblée ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - « Boucheron ! Boucheron ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Monsieur le président, je souhaiterais que vous usiez de votre influence pour faire en sorte que dans cette assemblée, comme à l'extérieur, la démocratie qu'on nous envie dans beaucoup de pays du monde garde la dignité que nous souhaitons ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Méhaignerie.

M. Pierre Méhaignerie. Monsieur le président, la démocratie a été ce week-end et cette nuit doublement mise à mal.

Ce week-end, par la décision du ministre de la justice qui constitue une nouvelle interférence avec le pouvoir judiciaire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

L'opposition, demain, à l'occasion des questions d'actualité, aura l'occasion d'interroger à ce sujet M. le ministre de la justice et M. le Premier ministre.

M. Jean-Pierre Beaumier. Ce n'est pas un scoop !

M. Pierre Méhaignerie. Cette nuit le parti socialiste a aussi mis à mal le fonctionnement de la démocratie à la suite de regrettables et graves incidents...

M. Gérard Gouzes. C'est lui qui a enlevé des pupitres les consignes de son propre groupe !

M. Pierre Méhaignerie. A la suite de ces incidents, monsieur le président, je demande une réunion du bureau et un nouveau vote sur le projet de loi concernant l'administration territoriale de la République. (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Un président de séance peut-il tolérer qu'un député d'un autre groupe, qui plus est de la majorité présidentielle, vienne voter dans les travées des groupes de l'opposition, en l'occurrence de l'Union du centre ?

M. Pierre Mazeaud. C'est incroyable !

M. Jean-Yves Chamard. C'est un scandale !

M. Pierre Méhaignerie. M. Gerrer a confirmé par un communiqué sa non-participation au vote. Or, la clé de M. Gerrer a été enlevée...

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Arrachée !

M. Pierre Méhaignerie. ... des mains de Mme le député du Rhône, Mme Isaac-Sibille...

Mme Martine Daugreilh. Machos !

M. Pierre Méhaignerie. Et la non-participation au vote de M. Gerrer a été transformée en vote positif par les mains de M. le député Derosier. (*Vives protestations, huées et claquemets de pupitre sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Monsieur le président, face à cette voie de fait, la jurisprudence du Bureau de l'Assemblée nationale ne peut pas s'appliquer. C'est la raison pour laquelle je demande la convocation du Bureau de l'Assemblée nationale et l'annulation du vote de cette nuit. (*Applaudissements sur les bancs des groupes*

de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.) En outre, je demande, monsieur le président, une suspension de séance immédiate.

M. Bernard Derosier. Je demande la parole, monsieur le président.

Plusieurs députés du groupe socialiste. M. Derosier a été mis en cause. Il doit pouvoir répondre !

M. le président. D'autres députés se sont inscrits avant M. Derosier. Qu'il garde son calme !

M. Jean Beauville. Il a été mis en cause !

M. le président. Monsieur le président Méhaignerie, pour quel motif demandez-vous une suspension de séance ?

M. Pierre Méhaignerie. Pour que le Bureau se réunisse immédiatement.

M. le président. Et vous lui demandez de statuer sur la question de savoir si un président de séance peut laisser un député voter pour un député d'un autre groupe, ainsi que sur la voie de fait que vous avez décrite.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Qui est très grave !

M. le président. Se sont inscrits M. Toubon, M. de Villiers, M. d'Aubert et maintenant M. Derosier...

M. Henri Emmanuelli. Je demande aussi la parole, monsieur le président.

M. le président. ... et M. Emmanuelli. Mes chers collègues, nous ne sommes pas sortis de l'hémicycle !

Ensuite, je rendrai justice à la demande de M. Méhaignerie, et suspendrai la séance pour réunir le Bureau.

M. André Rossinot. Il n'y a plus de justice !

M. le président. La parole est à M. Jacques Toubon.

M. Jacques Toubon. Quand le président du groupe socialiste a pris la parole au début de cette séance, je pensais, compte tenu des actions qu'il a eu l'occasion de mener, en particulier au Gouvernement il y a quelques années, qu'il appelait l'attention de la présidence de cette assemblée et de nous tous sur la nécessité de faire passer la justice en toutes circonstances, quels que soient ceux qui sont incriminés. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Gérard Gouzes. A condition qu'elle soit servie par des juges, pas par des cow-boys !

M. Jacques Toubon. M. Auroux, qui, en d'autres temps, nous a habitués à chérir et à réclamer la justice, s'est levé pour demander qu'elle soit interrompue ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Gouzes. Et Ben Barka ?

M. Jacques Toubon. Dans ces conditions, je me vois contraint de dire les raisons pour lesquelles le président du groupe socialiste, à défaut d'avoir souhaité que la justice passe, aurait mieux fait de ne pas prendre la parole. (*Exclamation sur les bancs du groupe socialiste.*)

Un juge, saisi d'une affaire d'accident du travail (*Vives exclamations sur les mêmes bancs*)...

M. Jean Beauville. C'est justement là que ça ne va pas !

M. le président. Mes chers collègues, laissez parler M. Toubon !

M. Jacques Toubon. ... et je me souviens des propositions du groupe socialiste concernant les poursuites judiciaires en ce domaine, veut, par connexité avec cette affaire, instrumenter au siège d'une société qui se trouve être un bureau d'études du parti socialiste.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Avec des journalistes !

M. Jacques Toubon. Le Gouvernement donne des instructions au Parquet pour que ce juge soit empêché d'accomplir cet acte de procédure car il risque d'ouvrir le dossier du racket que les bureaux d'études du parti socialiste ont orga-

nisé dans notre pays. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Besuffle. C'est risible !

M. Guy-Michel Cheuveau. C'est ridicule !

M. Jacques Toubon. Et M. Auroux vient en bon apôtre expliquer que c'est l'opposition qui manipule la justice !

Moi, j'avais compris que c'était le Gouvernement qui faisait pression sur la justice !

M. Gérard Gouzes. C'est de la machination !

M. Jacques Toubon. Après avoir fait voter une loi d'amnistie,...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Non !

M. Gérard Gouzes. On a réglé le problème du financement des partis politiques.

M. Jacques Toubon. ... Le Gouvernement après avoir radié un inspecteur de police de la police judiciaire, le Gouvernement vient maintenant d'entraver l'action d'un magistrat tout simplement pour que la vérité ne soit pas faite sur les agissements du parti au pouvoir. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Voilà la vérité ! Et voilà, mes chers collègues, pourquoi le président du groupe socialiste aurait dû au moins se taire s'il n'avait pas le courage de demander que la justice passe.

Nous n'avons pas l'intention, monsieur le président, de nous immiscer dans la procédure. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) La justice saura, selon les procédures qui sont les siennes, dire si l'article 84 du code de procédure pénale a été justement ou injustement appliqué.

M. Gérard Gouzes. Tiens ! Il est en retrait !

M. Jacques Toubon. Mais nous ne laisserons jamais dire par quiconque, fût-ce par le pouvoir, que, dans cette affaire, ce n'est pas lui qui essaie d'empêcher que la justice passe lorsque les affaires le concernent et lorsqu'elles peuvent mettre en cause les plus hauts dirigeants de ce pays et plusieurs membres du Gouvernement.

Voilà quelle est la vérité et il faut que le pays le sache ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Philippe de Villiers. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Monsieur Propre ! Le Fou du Puy !

M. Philippe de Villiers. Monsieur le président, je voudrais tout d'abord, au nom du groupe U.D.F. m'associer à la protestation solennelle...

M. Jean-Pierre Beaumier. Sincère !

M. Philippe de Villiers. ... qui a été émise il y a quelques instants par Pierre Méhaignerie et Jacques Toubon.

Je tiens à souligner à nouveau notre plein accord pour que, très vite, à la suite d'une réunion du Bureau, on nous annonce que le vote de cette nuit, qui a porté une blessure à la démocratie dans cette enceinte, soit annulé. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Il y avait des consignes très claires !

M. Philippe de Villiers. Monsieur Auroux, les événements qui se sont déroulés dimanche soir à vingt et une heures quinze sont à considérer avec la plus grande gravité...

Mme Denise Cacheux. Faux jeton !

M. Philippe de Villiers. ... parce que ce qui s'est passé rue Rochechouart est inédit dans toute l'histoire de la République. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jacques Mahéas. Et l'affaire Boulin ? Et tout le reste ?

M. Philippe de Villiers. Pour la première fois, un juge d'instruction, par définition indépendant, a été dessaisi en pleine perquisition !

Mme Denise Cacheux. Faux cul !

M. Philippe de Villiers. Après avoir révoqué un auxiliaire de justice, le pouvoir socialiste n'a pas eu d'autres ressources que d'utiliser ainsi une procédure complètement inédite.

Cet événement est révélateur ! A lire les journaux de ce matin, nous avons vraiment le sentiment que ce n'était pas de documents que M. Thierry Jean-Pierre avait rempli ses caisses pendant les quelques heures où il se trouvait au siège d'Urba mais d'explosifs ! C'est sans doute la raison pour laquelle il fallait coûte que coûte et par tous les moyens l'empêcher d'effectuer son travail et de remplir sa mission.

Mes chers collègues, il y a des leçons à tirer de cet événement très grave.

La première leçon, c'est qu'aujourd'hui, même la loi du 15 janvier n'est plus appliquée. On oublie de dire qu'à côté de cette amnistie scandaleuse, il y a un article 19 qui exclut expressément du champ de l'amnistie les infractions visées par l'article 177 du code pénal, c'est-à-dire la corruption et l'enrichissement personnel. Certains, notamment des responsables socialistes, nous expliquent que la loi d'amnistie a tout amnistié. C'est faux ! Au nom même de la loi du 15 janvier, il convient aujourd'hui de poursuivre tout ce qui a trait à la corruption et à l'enrichissement personnel.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Absolument !

M. Philippe de Villiers. Il y a une autre leçon, qui est très grave : supposez que, demain, après avoir lu les journaux d'aujourd'hui, quelques voyous un peu malins, ayant un peu de bon sens et beaucoup d'habileté, avouent devant le juge ou devant la police : oui, j'ai volé, j'ai blanchi des capitaux, détourné des fonds...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Il avoue enfin !

M. Philippe de Villiers. ... mais c'était pour le compte de la société Urba. Alors, tout s'arrête et la justice est soudain paralysée !

Voilà le risque qui a été pris dimanche soir avec cet événement qui est jugé grave par tous les Français parce que, ainsi que l'ont souligné Pierre Méhaignerie et Jacques Toubon, il touche le point central du programme de M. François Mitterrand en 1981 et à nouveau lors de la dernière élection présidentielle : l'indépendance de la justice.

Chacun d'entre nous se souvient d'avoir entendu pendant des mois, pendant des années, François Mitterrand nous expliquer que sa première réforme serait l'indépendance de la justice. Eh bien, nous demandons qu'elle soit enfin appliquée aujourd'hui ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard Derosier.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Le tricheur ! Démission !

M. Robert Pandraud. Il ose attaquer les femmes ! Voyou !

M. Bernard Derosier. Monsieur le président, notre règlement autorise, en cas de scrutin public, un député à voter pour un de ses collègues, absent, en tournant sa clef et en appuyant sur le plot correspondant au vote qu'il veut émettre.

C'est une pratique courante dans cet hémicycle et il arrive même qu'un seul député - peut-être est-ce dommage - vote pour un grand nombre de ses collègues.

M. Patrick Oiller. De son propre groupe !

M. Bernard Derosier. Au cours du vote qui est intervenu cette nuit sur le projet relatif à l'administration territoriale de la République, nous étions un certain nombre dans cet hémicycle et nous savions, par l'intermédiaire du porte-parole du groupe U.D.C., que ce groupe voterait contre le projet de loi.

Nous savions aussi que, parmi les députés de ce groupe, certains avaient l'intention d'émettre un vote différent, soit de s'abstenir, soit de voter pour. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Arnaud Lopercq. Ce n'est pas votre problème !

M. Jacques Toubon. Manipulation !

M. Robert Pandraud. Ce n'est pas le congrès de Rennes ici !

M. Jacques Toubon. On n'est pas au Soviet d'Odessa !

M. Bernard Derosier. C'est si vrai que ces députés avaient pris la précaution de laisser sur leur pupitre un papier écrit de leur main précisant le sens de leur vote.

M. Arnaud Lopercq. Ce n'est pas votre problème !

M. Bernard Derosier. C'était le cas de notre collègue Gerrer qui avait indiqué sur un papier son intention de voter pour. (« Ah ! » sur de nombreux bancs du groupe socialiste. Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et l'Union du centre.)

M. Robert Pandraud. Ce n'était pas votre problème !

M. Bernard Derosier. Il n'était pas le seul dans ce cas. Et ma responsabilité dans ce débat a consisté à vérifier que l'intention de ces collègues, qui votaient, comme le groupe socialiste, pour le projet de loi...

M. Arnaud Lopercq. Ce n'est pas votre problème !

M. Bernard Derosier. ...soit effectivement respectée et non pas détournée par un tour de clef.

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Zorro !

M. Bernard Derosier. Il est un adage dans notre société qui dit : calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose.

M. Gabriel Kasperait. Vous n'êtes pas digne d'être parlementaire !

M. Bernard Derosier. J'ai entendu l'un de nos collègues qui a des responsabilités importantes parler de voie de fait. (« Oui ! » sur de nombreux bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

J'ai entendu certains d'entre vous parler de tricherie. (« Oui ! » sur les mêmes bancs.)

M. Ladislas Poniatowski. De violence !

M. Bernard Derosier. Mes chers collègues, je suis prêt à être confronté à n'importe lequel d'entre vous en matière de tricherie dans la vie politique (Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre) hier, aujourd'hui comme demain. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Gabriel Kasperait. C'est injurieux de surcroît !

M. Bernard Derosier. Monsieur le président, je réaffirme que, cette nuit, nous avons respecté le règlement (« Non ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre) et je souhaite qu'il soit respecté dans les séances à venir. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Pierre Méhaignerie. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Il a fait pression !

M. Henri Emmanuelli. Il me semble que c'est mon tour !

M. le président. Monsieur Emmanuelli, je suis chargé de l'organisation de nos débats. Deux sujets évoqués. J'ai donné la parole à M. Méhaignerie avant vous car il poursuit sur le même sujet.

M. Raymond Forni. Ce n'est pas un débat !

M. le président. Vous avez la parole, monsieur Méhaignerie.

M. Pierre Méhaignerie. Monsieur le président, j'aimerais bien savoir quel contact téléphonique M. Derosier a-t-il pu avoir avec M. Gerrer. Moi j'ai été en contact téléphonique avec lui ! (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

De nombreux députés du groupe socialiste. Il y avait un papier !

M. Pierre Méhaignerie. Si les socialistes voulaient bien m'écouter, cela montrerait qu'ils ne sont pas dans une mauvaise passe ! (Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et l'Union pour la démocratie française. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

Monsieur le président, je voudrais simplement savoir en vertu de quoi M. Derosier est mieux placé que le président du groupe U.D.C. pour déterminer le vote d'un membre de ce groupe. (Applaudissements prolongés sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et l'Union pour la démocratie française.)

Et je voudrais savoir en vertu de quel texte il a déterminé le vote de M. Gerrer, qui a confirmé ce matin sa non-participation.

M. Guy Bêche. Sous la pression !

M. Pierre Méhaignerie. Et je confirme ma position : M. Derosier, comme tout député socialiste, n'a pas le droit de voter pour des membres d'un autre groupe. (Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et l'Union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Gérard Gouzes.

M. Gérard Gouzes. Je voudrais revenir sur le sujet que vient d'évoquer M. Méhaignerie.

M. Guy Bêche. Méhaignerie va aller à confesse !

M. Gérard Gouzes. J'ai présidé pendant plus de trois mois la commission spéciale qui a eu à traiter de ce projet de loi, avec une objectivité qui a fait l'unanimité. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

M. Robert Pandraud. Cela n'a aucun rapport !

M. Gérard Gouzes. Les débats ont été très fructueux...

M. Jean-Pierre Baumier. Tout à fait !

M. Gérard Gouzes. ... et ce texte a abouti sur de nombreux articles et de nombreux amendements à un compromis tout à fait digne du travail parlementaire.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. Jean-Louis Debré. Pourquoi voter alors ?

M. Gérard Gouzes. Seulement, de nombreux éléments extérieurs à la commission, et même au débat dans l'hémicycle, sont venus perturber le vote.

M. François Fillon. Des députés qui perturbent les votes ! On aura tout vu !

M. Gérard Gouzes. J'affirme ici sur l'honneur, mes chers collègues, avec la même objectivité que l'on m'a reconnue, qu'il y avait sur le bureau de M. Gerrer, un papier par lequel il demandait un vote pour. (Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

M. André Rossinot. Vous n'étiez pas en séance hier soir !

M. Gérard Gouzes. Mais il y avait également d'autres papiers, et j'affirme également sur l'honneur qu'il y avait sur le pupitre de M. Briane...

M. Charles Ehrmann. M. Gouzes n'était pas en séance !

M. Gérard Gouzes. ... un papier demandant à ce que l'on vote dans le sens de l'abstention.

M. Robert Pandraud. Mais enfin ! Ce n'est pas votre groupe !

M. Gérard Gouzes. C'était le cas également pour M. Zeller, ainsi que pour d'autres encore.

M. Arnaud Lopercq. Vous n'étiez pas là !

M. Gérard Gouzes. Alors, mes chers collègues, avec la même objectivité avec laquelle j'ai mené les débats, je pose la question : qui ici a violé la conscience de tel ou tel député ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

M. le président. Avant de repasser la parole à M. Méhaignerie... (« Non ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Henri Emmanuelli. Et moi ?

M. le président. Monsieur Emmanuelli, asseyez-vous ! ... je rappellerai, quitte à vous déplaire, mes chers collègues, que la tradition de notre assemblée veut qu'un président de séance ne tolère jamais qu'un membre d'un groupe aille voter dans les travées des autres groupes. En ce qui me concerne, j'applique toujours cette jurisprudence. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Sapin. On ne met pas ainsi en cause un collègue !

M. le président. La parole est à M. Pierre Méhaignerie. (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Henri Emmanuelli. Ce n'est pas possible ! J'ai demandé la parole, monsieur le président.

M. le président. Monsieur Méhaignerie, vous avez la parole. (*Nouvelles protestations sur les mêmes bancs.*)

M. Pierre Méhaignerie. Monsieur le président, la position de M. Gouzes est réellement inacceptable : on ne peut laisser le parti socialiste déterminer la position d'un groupe !

M. Henri Emmanuelli. Monsieur le président...

M. le président. Monsieur Emmanuelli, asseyez-vous !

M. Jacques Toubon. Le chef du racket, ça suffit !

M. Pierre Méhaignerie. M. Zeller était sur ces bancs hier soir ! N'est-il pas le mieux placé pour savoir ce qu'il veut faire ? Des députés ne peuvent-ils pas changer de position en raison des réponses complètement négatives du Gouvernement sur l'enseignement privé ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. René Drouin. Sous la pression !

M. Pierre Méhaignerie. Notre position a été déterminée par la volonté du Gouvernement de rester sur sa position brutale concernant l'enseignement privé. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. - Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vais donner la parole à M. Emmanuelli, à M. Millon et à M. le ministre. Puis je suspendrai la séance et le Bureau sera réuni.

La parole est à M. Henri Emmanuelli.

M. Henri Emmanuelli. Je veux juste dire un mot sur ce point, monsieur le président. Sinon je suis inscrit en dernier pour intervenir sur l'autre !

M. le président. Mais vous avez le droit de vous exprimer, monsieur Emmanuelli !

M. Henri Emmanuelli. Comme vous avez expliqué que la discussion était tronçonnée, je souhaiterais savoir quel est votre désir, monsieur le président ! (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. Continuez comme cela, monsieur Emmanuelli, et vous n'aurez plus la parole du tout ! (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Henri Emmanuelli. Monsieur le président, je vous en prie ! Nous sommes à l'Assemblée nationale !

M. Jeanny Lorgeoux. Minable, ce président ! Vraiment partial !

M. Jean-Pierre Baumler. Très mauvais !

M. Henri Emmanuelli. Monsieur Méhaignerie, vous demandiez à M. Derosier en quoi il était mieux placé que le président de groupe que vous êtes pour savoir ce que M. Gerrer voulait ou ne voulait pas voter.

M. Jean-Louis Debré. Quand même !

M. Henri Emmanuelli. Il y a une raison simple, c'est que M. Derosier était ici cette nuit alors que, vous, vous étiez à Vitré...

M. Jean-Louis Goeduff. Ce n'est pas votre affaire !

M. Henri Emmanuelli. ... et qu'il pouvait avoir, lui, connaissance des indications de vote, et pas vous ! (*Vives exclamations sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République. - Plusieurs députés de ces groupes scandent « Menteur ! Menteur ! »*)

Un député du groupe Union pour la démocratie française. M. Méhaignerie était là !

M. Henri Emmanuelli. Alors, il a vu le papier sur le pupitre ! (*M. Méhaignerie se lève.*)

M. le président. Monsieur Méhaignerie, asseyez-vous.

M. Henri Emmanuelli. M. Méhaignerie n'était pas là, je le maintiens ! Ce n'est pas la peine de hurler, messieurs ! (*Vives exclamations. - « Emmanuelli ! Assis ! » sur les bancs des groupes de l'Union du Centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*) Je voudrais pouvoir poursuivre, monsieur le président. (*Mêmes mouvements.*)

M. le président. Poursuivez, monsieur Emmanuelli, sinon, je donne la parole à M. Millon.

M. Henri Emmanuelli. Je ne demande qu'à continuer, monsieur le président.

M. le président. Alors, continuez.

M. Henri Emmanuelli. Votre agressivité à mon endroit ne paraît pas justifiée.

Plusieurs orateurs, dont M. Toubon, M. de Villiers, M. Méhaignerie, ont évoqué la justice.

M. Georges Tranchant. Où était Emmanuelli cette nuit ?

M. Henri Emmanuelli. Ils se sont étonnés que, dans ce pays, la justice « ne puisse pas passer », comme l'a dit M. Toubon.

Je rappelle à M. Toubon que si le juge a été dessaisi, c'est par le président du tribunal et par personne d'autre.

M. Jean-Louis Debré. A la demande du parquet !

M. Henri Emmanuelli. Vous le savez parfaitement, monsieur Toubon ; vous connaissez la procédure.

M. Jean-Louis Debré. C'est-à-dire le droit !

M. Henri Emmanuelli. J'ajouterai que, d'ordinaire, vous parlez de ces sujets avec moins de passion et un peu plus de gravité.

Vous souhaitez savoir, monsieur de Villiers, si Urba existe ou n'existe pas.

M. Jean-Louis Debré. Oui !

M. Henri Emmanuelli. Vous devriez savoir qu'elle a existé de 1971 à 1990. Vous devriez autant plus le savoir que, sous la présidence de M. Giscard d'Estaing, Urba a fait l'objet d'un contrôle fiscal très approfondi, lequel s'est conclu par une sorte d'acte de conformité.

M. Michel Péricard. Cela fait dix ans !

M. Henri Emmanuelli. Il y a eu ensuite une campagne de presse, en 1979, puis une deuxième en 1982. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Il paraît que vous voulez tout savoir, messieurs. Alors, écoutez, je vais vous expliquer.

M. Jean-Louis Debré. Laissez le juge savoir !

M. Henri Emmanuelli. En 1982, disais-je, deuxième campagne de presse, expliquant, avec force détails et beaucoup d'informations, la manière dont fonctionnait le bureau d'études qui, à l'image de beaucoup d'autres et pour beaucoup d'autres partis, avait effectivement pour vocation de « sponsoriser », diront certains, le parti socialiste, disons plus simplement de le financer. Je n'ai pas peur des mots.

M. le président. Monsieur Emmanuelli, ne nous faites pas un discours !

M. Henri Emmanuelli. Le sujet est suffisamment important, monsieur le président.

M. le président. Vous traitez la question au fond. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Terminez votre rappel au règlement.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Chirac s'en va !

M. Jacques Mahéas. Il a peur de la vérité !

M. Henri Emmanuelli. Je poursuis, monsieur le président, en notant que toute la droite a pu s'expliquer !

Je déplore comme vous tous, chers collègues, les méthodes qui ont été utilisées. Mais convenez qu'avant la loi sur le financement des partis politiques, nous étions installés dans un système hypocrite où tous les partis - y compris le vôtre, monsieur de Villiers ; que son trésorier vienne dire le contraire - étaient obligés de recourir à des expédients.

M. Gérard Gouzes. Galley doit s'expliquer !

M. Henri Emmanuelli. Moi, je ne suis trésorier que depuis 1988 !

M. Patrick Devédjian. Le général de Gaulle a envoyé des députés gaullistes en correctionnelle. Il n'a pas hésité !

M. Henri Emmanuelli. En janvier 1990, en ma qualité de trésorier du parti socialiste, j'ai mis Urba en liquidation judiciaire. Les personnels ont été licenciés. Les bureaux ont cessé leur activité, et je suis le premier trésorier à avoir publié les comptes d'un parti politique. Qu'attendez-vous, messieurs, pour publier les vôtres ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

J'ai dit en janvier 1991 sur les ondes d'Europe 1 à l'occasion d'un Club de la presse, et je suis prêt à le répéter ici si le président veut bien me laisser parler une minute sur un sujet qui, je crois, intéresse l'Assemblée nationale et l'ensemble des Français, ce qu'Urba a rapporté par an au parti socialiste. Il est inutile, monsieur de Villiers, de chercher la réponse : je l'ai déjà donnée.

Ce qui me gêne, c'est votre cinéma. Comme justicier, laissez-moi dire qu'il y a plus pur !

M. Didier Chouat. Il se prend pour Zorro !

M. Henri Emmanuelli. En ce qui concerne l'affaire de dimanche, vous vous êtes indigné, monsieur Debré. Mais vous connaissez la profession de magistrat. Or, on est bien obligé de constater que cette affaire a été montée dans des conditions rocambolesques qui s'apparentent plus à la manipulation politique qu'à l'action de justice. C'est sans doute ce qui a conduit la présidente du tribunal à dessaisir le juge Jean-Pierre.

J'ajoute qu'un autre juge ayant été immédiatement saisi, ce que vous n'ignorez pas, l'action de la justice n'est pas interrompue.

Quant à Urba, et contrairement à ce qu'a prétendu M. de Villiers qui se fait une spécialité du sujet, l'affaire, là encore, va être jugée, vous le savez parfaitement !

Mme Yann Plat. Par qui ?

M. Henri Emmanuelli. Par un tribunal correctionnel, madame ! Il ne faut pas s'en tenir simplement aux déclarations de M. de Villiers, il faut aussi lire les décisions de justice !

Vous avez en outre évoqué l'amnistie, monsieur de Villiers. Vous savez bien que les députés ne se sont pas auto-amnistiés...

M. Michel Péricard et Mme Yann Plat. Oh si !

M. Henri Emmanuelli. ... puisque tout le monde est amnistié, sauf eux !

M. Gérard Gouzes. Ils votent des textes sans les lire !

M. Henri Emmanuelli. Le parti socialiste est prêt à faire tout ce qu'il faudra pour que la justice soit exercée dans les meilleures conditions, mais que l'on ne compte pas sur lui pour être passif devant des opérations qui ressemblent, je le répète, à des manipulations.

Un dernier mot, monsieur Méhaignerie. Vous avez lu la Bible. Il y est dit que, pour faire un bon prophète, il faut avoir une vérité très pure et des vérités très dures. Permettez-moi de penser que vous n'avez ni l'une ni les autres. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Charles Millon.

M. Charles Millon. Monsieur le président, je dois avouer que je suis pris d'une certaine tristesse (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)...

M. Gilbert Le Bris. Quelle horreur !

M. Charles Millon. ... en constatant que des parlementaires peuvent se permettre de porter des jugements sans fondement, comme vient de le faire M. Emmanuelli, sur un de leurs collègues. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-François Delahais. Ils étaient très fondés !

M. Charles Millon. Certes, on a déjà entendu M. Emmanuelli porter des jugements sans fondement à nombre de reprises, mais je souhaiterais que ces méthodes cessent, surtout lorsqu'elles prennent racine dans des contrevérités, pour ne pas dire mensonges.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Lesquelles ?

M. Gérard Gouzes. Il cherche ses mots !

M. Charles Millon. Monsieur Emmanuelli, vous n'étiez sans doute pas là hier soir (« Non ! non ! ») sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et Union du centre) pas plus d'ailleurs que M. Gouzes.

M. Gérard Gouzes. Et vous, vous y étiez ?

M. Charles Millon. M. Méhaignerie, lui, a été là - je l'ai joint - de vingt et une heures trente à une heure et demie du matin. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et Union du centre.* - *Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Si votre capacité à nier la réalité atteint un tel degré, je comprends que vous ayez des problèmes pour gérer notre pays !

La panique qui saisit aujourd'hui les socialistes (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) est inquiétante pour la démocratie.

La panique qui saisit le Gouvernement devant l'affaire Gracco le pousse à dessaisir un juge, à rompre ainsi le principe de la séparation des pouvoirs (*Protestations sur les mêmes bancs*) et à violer la nécessaire impartialité de l'Etat.

La panique qui saisit le président du groupe socialiste lui fait juger bon, au début de cette séance, d'autojustifier le Gouvernement et le parti socialiste, car il sait déjà qu'ils seront accusés par le peuple de ne plus respecter la démocratie. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

La panique qui saisit le rapporteur du projet de loi sur l'administration territoriale...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Pas le rapporteur !

M. Charles Millon. ... lui fait invoquer le débat pour justifier les manipulations. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Chers collègues socialistes, le Gouvernement manipule la justice, vous manipulez les clés. Vous avez fait de votre comportement celui du mensonge ! Le peuple jugera ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.* - *Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Dominique Perben.

M. Dominique Perben. Monsieur le président, j'interviendrai très brièvement.

J'étais présent cette nuit et je suis parti après la levée de séance. Je souhaite donc, d'une part, porter un témoignage, d'autre part, faire part d'un sentiment à l'Assemblée.

Le témoignage, d'abord. Pierre Méhaignerie a été présent jusque après minuit. Nous avons ensemble, avec d'autres collègues...

M. Gérard Gouzes. Enlevé les papiers !

M. Dominique Perben. ... déterminé tout au long de la discussion des articles ce que serait la position des trois groupes de l'opposition. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

C'est ensemble que, compte tenu des non-réponses du Gouvernement, nous avons décidé qu'ils voteraient contre le projet dans leur intégralité. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Gérard Gouzes. Et enlevé les papiers !

M. Dominique Perben. Cela, c'est mon témoignage. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

De nombreux députés du groupe socialiste. Quel aveu !

M. Dominique Perben. Quant à mon sentiment, après avoir demandé au président de séance, M. Billardon, de faire cesser les agissements dont j'étais le témoin - car j'ai assisté à la scène, monsieur Derosier - je suis parti, écœuré ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Claude Wolff.

M. Claude Wolff. Monsieur le président, je vais être très court.

Nous sommes épouvantés par ce que nous entendons.

M. Jean-François Delahais. C'est vrai !

M. Claude Wolff. M. Derosier a implicitement reconnu qu'il était venu sur nos bancs et avait manœuvré les clés, trouvant cela tout à fait normal ! Je poserai ici une première question : si l'inverse s'était produit, quelle aurait été la réaction de votre groupe, messieurs les socialistes ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

Ma deuxième question s'adresse à vous, monsieur Gouzes. C'est vrai que nous avons salué la manière dont vous avez conduit les débats de la commission spéciale au cours d'un travail long et difficile. Mais vous avez cité, tout à l'heure, plusieurs noms de députés qui auraient pris telle ou telle décision de vote. Quand on sait que le texte n'a été adopté que par une voix de majorité, on peut se poser des questions sur l'exactitude - et sur ce que vous avez dit ! - des votes.

M. Gérard Gouzes. Cela veut dire que certains ont tourné les clés à l'inverse de ce qu'il aurait fallu faire ?

M. Claude Wolff. Si vous reconnaissez avoir tourné ne serait-ce qu'une seule clé, vous avez faussé le résultat ! *(« Bravo ! » et applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du garde des sceaux, ministre de la justice.

Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. Démission ! Démission !

M. Georges Kiejman, ministre délégué auprès du garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je voudrais, à l'instar du président Millon, vous confier deux tristesses, l'une qui est de peu d'importance, l'autre qui l'est davantage.

La tristesse de peu d'importance, c'est d'avoir cru, lorsque vous êtes tous entrés dans l'hémicycle au début de la séance, que vous portiez un intérêt vif et soutenu aux voies civiles d'exécution. Mais ce n'était qu'une fausse joie. *(Vives exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Gabriel Kasperoït. Quelle est cette façon de traiter la représentation nationale ? Ce n'est pas un prétoire !

M. le ministre délégué auprès du garde des sceaux. C'est une déception personnelle, mais je m'en remettrai, bien qu'à la vérité je serais heureux si beaucoup d'entre vous restaient avec les membres de la commission des lois qui se sont intéressés à ce projet lorsque commenceront les débats.

M. Michel Péricard. Le moment est vraiment mal choisi !

M. Pierre Mazeaud. Nous en discuterons tout à l'heure, si vous le voulez !

M. le ministre délégué auprès du garde des sceaux. Ma seconde tristesse est plus grande. Je vous demande de me faire le crédit...

M. Jean-Louis Debré. C'est un mot à ne pas employer !

M. le ministre délégué auprès du garde des sceaux. ... dû à quelqu'un qui a consacré plus de trente-cinq ans de sa vie à la justice.

M. Gérard Chasseguet. A la retraite !

M. Pierre Mazeaud. Vous avez été l'avocat d'Urba ! Vous devriez quitter le Gouvernement !

M. le ministre délégué auprès du garde des sceaux. Contrairement à ce que soutient M. Mazeaud, je n'ai jamais, de près ni de loin, été l'avocat de la société Urba !

M. Pierre Mazeaud. Si !

M. Gérard Gouzes. Calomniez, Mazeaud, calomniez, il en restera toujours quelque chose !

M. Pierre Mazeaud. C'est la vérité ! *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Louis Debré. Vous avez été l'avocat de Nallet !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. le ministre délégué auprès du garde des sceaux. Je suis d'autant plus serein dans l'examen des faits que vous avez évoqués, et qui ont provoqué une émotion que je peux comprendre mais dont je montrerai qu'elle est injustifiée, que, je vous demande de me croire...

Un député du groupe de Rassemblement pour la République. Jamais !

M. le ministre délégué auprès du garde des sceaux. ... dans la mesure où l'action publique n'est pas dans mes attributions...

M. Pierre Mazeaud. On est solidaire, dans le Gouvernement !

M. le ministre délégué auprès du garde des sceaux. Ma solidarité n'est pas en cause !

... que, disais-je, j'en ai été informé pour la première fois par un journaliste d'un poste périphérique qui m'a réveillé lundi matin à l'aube ! *(Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

Cela devait être dit pour que je puisse affirmer ma solidarité avec tout ce qui s'est fait à la Chancellerie, tout en rejetant...

M. Jean-Yves Chamard. Ce n'est pas moi, c'est Nallet, quoi !

M. le ministre délégué auprès du garde des sceaux. ... ce qui pourrait être imputé au ministère et ne lui incomberait pas.

M. Pierre Mazeaud. Il veut la place de Nallet !

M. Gérard Gouzes. Et Mazeaud celle de Kiejman !

M. le ministre délégué auprès du garde des sceaux. Puisque vous êtes si soucieux, monsieur Mazeaud et quelques autres, d'être pleinement informés de ce qui s'est passé, laissez-moi fournir quelques informations objectives *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République)* auxquelles vous consacrerez tous les commentaires que vous croirez devoir leur consacrer.

Demain, à l'occasion des questions d'actualité, le garde des sceaux, M. Henri Nallet, s'expliquera bien plus complètement que je n'ai l'intention de le faire. Mais je ne peux accepter que vous disiez, premièrement, que le Gouvernement a désaisi un juge, deuxièmement, qu'il a porté atteinte à l'indépendance de la justice.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Si !

M. Gérard Chasseguet. C'est évident !

M. Jean-Louis Debré. Le juge a été désaisi à la demande du parquet !

M. Gérard Gouzes. Et vous vous dites législateurs dans un Etat de droit. Triste spectacle, messieurs !

M. le ministre délégué auprès du ministre de la justice. Vous connaissez comme moi nos institutions judiciaires. Le Gouvernement ne peut, par principe, que demander au parquet de transmettre ses souhaits à un magistrat ou à une juridiction du siège. En l'espèce, il ne l'a même pas fait, croyez-le ou ne le croyez pas.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Nous ne le croyons pas !

M. le ministre délégué auprès du garde des sceaux. Au prétexte de protéger l'indépendance d'un juge d'instruction, vous baffouez l'honorabilité et la respectabilité de Mme le président du tribunal du Mans (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République...*)

M. Pierre Mazeaud. C'est scandaleux de dire cela !

M. le ministre délégué auprès du garde des sceaux. ... qui a rendu, avec une indépendance que vous contestez (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*), la décision de dessaisissement de M. le juge Jean-Pierre au profit d'un autre magistrat instructeur qui lui a succédé immédiatement, le doyen des juges d'instruction du Mans, M. Liberge, dont une des premières décisions a été de mettre en liberté celui que M. Jean-Pierre avait fait incarcérer dans des conditions qui me semblent - mais je ne peux pas en dire davantage - pour le moins contestables.

M. Jacques Toubon. Et les cartons ?

M. le ministre délégué auprès du garde des sceaux. Ce que je veux dire également, sans violer le moindre secret d'instruction - dont vous ne semblez, vous, avoir cure - ...

M. Jacques Toubon. Et les cartons ?

M. le ministre délégué auprès du garde des sceaux. J'y viens !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Ah !

M. Jacques Toubon. Merci !

M. le ministre délégué auprès du garde des sceaux. Ce que je veux dire également, c'est qu'un magistrat instructeur, saisi d'une information relative à un accident du travail...

M. Jean-Louis Debré. Par un réquisitoire supplétif !

M. le ministre délégué auprès du garde des sceaux. ... et qui a obtenu l'extension de sa saisine dans des conditions qui peuvent paraître étranges puisque le chef du parquet du Mans n'en a jamais été informé...

M. Jean-Louis Debré. C'est le problème du parquet !

M. le ministre délégué auprès du garde des sceaux. ... - mais il ne m'appartient pas de m'étendre sur ce point pour le moment - a, avec une singulière urgence, car je vous rappelle que l'affaire Urba-Gracco que vous invoquez si souvent date d'il y a plus de deux ans, décidé d'aller perquisitionner à Paris sans en informer le parquet de son tribunal comme le lui prescrit l'article 93 du code de procédure pénale. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Je cite un fait. C'est tout !

M. Gérard Chasseguet. Alors, vous avez quelque chose à vous reprocher !

M. René Couvelhes. Et le fond ?

M. le ministre délégué auprès du garde des sceaux. J'indique que le comportement de ce juge, qui a obtenu l'extension de sa saisine dans des conditions suspectes et qui, plusieurs fois, s'est dressé contre la loi, y compris contre la loi d'amnistie que, vous, parlementaires, pouvez critiquer mais que les juges, eux, ont le devoir de respecter en tant que serviteurs de la loi votée par la majorité d'entre vous (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*), a paru suffisamment inquiétant (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française...*)

M. Pierre Mazeaud. Mais ce n'est pas possible !

M. Jean-Louis Debré. Suspendez-le ! Comme Gaudino !

M. le ministre délégué auprès du garde des sceaux. ... au procureur de la République près le tribunal du Mans pour que celui-ci...

M. Philippe de Villiers. C'est scandaleux !

M. Jean-Yves Chamard. Vous avez l'air inquiet, monsieur le ministre !

M. Pierre Mazeaud. C'est scandaleux ! Rends ta robe d'avocat, Kiejman !

M. le ministre délégué auprès du garde des sceaux. ... ait consigné ses inquiétudes dans un communiqué...

M. Pierre Mazeaud. C'est une honte !

M. le ministre délégué auprès du garde des sceaux. ... dont je vous affirme que pas un mot ne lui a été dicté par la Chancellerie. (*Vives protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Pierre Mazeaud. C'est scandaleux pour un avocat ! Kiejman à la porte !

M. le ministre délégué auprès du garde des sceaux. Riez donc, messieurs ! C'est vous qui insultez les magistrats ! (*« Démission ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Ce communiqué traduit la conscience d'un magistrat parfaitement honorable, au terme d'une carrière qui se terminera dans quelques mois...

M. Pierre Mazeaud. C'est honteux !

M. le ministre délégué auprès du garde des sceaux. ... sous vos quolibets qui sont à son égard parfaitement honteux, puisque c'est l'épithète que vous employez, monsieur Mazeaud. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - « Démission ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

Le procureur de la République a, de sa propre initiative, fait diffuser le communiqué suivant dont je suis sûr, mesdames, messieurs, que vous souhaitez en entendre le contenu :

« Le 7 avril 1991, j'ai demandé, en application de l'article 84 du code de procédure pénale, que M. Thierry Jean-Pierre, juge d'instruction, soit dessaisi du dossier ouvert dans son cabinet le 8 janvier 1991 à sa seule initiative, au vu d'un soit-disant renseignement anonyme et grâce à une collusion évidente avec deux magistrats de mon parquet qui ont pris soin de ne pas me rendre compte de cette initiative. »

M. Alain Bonnet. C'est grave !

M. le ministre délégué auprès du garde des sceaux. Je poursuis la citation : « De tels comportements, contraires à toutes les règles de notre droit, ne peuvent être admis. S'ils devaient l'être demain, aucun citoyen ne serait à l'abri de la vindicte d'un juge. »

M. Alain Bonnet. Très juste !

M. Pierre Mazeaud. C'est honteux !

M. le ministre délégué auprès du garde des sceaux. Enfin, le procureur de conclure : « C'est ce risque qui a motivé ma demande, le problème de la régularité de la procédure devant être réglé par la chambre d'accusation. » (*« Démission ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Philippe de Villiers. C'est scandaleux !

M. Pierre Mazeaud. C'est une honte !

M. le ministre délégué auprès du garde des sceaux. Au lieu de proférer des injures, soucieux que vous êtes du bon déroulement de la procédure judiciaire, écoutez-moi encore quelques secondes.

A la suite de cette demande du parquet, Mme le président du tribunal du Mans, qui, encore une fois, a droit à votre respect tout autant que M. le juge Jean-Pierre, même si elle n'a pas avec l'un d'entre vous les mêmes liens que ce juge (*Vives protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.* - *Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *De nombreux députés des groupes du Rassemblement pour la République se lèvent pour quitter l'hémicycle...*)

Je comprends que vous soyez gênés, si vous n'êtes pas de bonne foi. Mais, si vous êtes de bonne foi, alors vous pouvez, je crois, entendre la fin de mes explications. (« Non ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

M. François Fillon. Vous êtes un menteur !

M. Philippe de Villiers. C'est scandaleux, monsieur le ministre !

M. le ministre délégué auprès du garde des sceaux. Mme le président du tribunal de Mans ayant rendu sa décision dessaisissant M. le juge Jean-Pierre, celui-ci en a été informé à Noisy-le-Sec à quatorze heures trente, dimanche 7 avril !

M. Jean-Marie Cambacérès. Eh oui !

M. Jean Beauvils. Tiens, Mazeaud revient !

M. le ministre délégué auprès du garde des sceaux. Si vous voulez bien, arrêtons-nous une seconde (« Non ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française) à ce qu'aurait dû être l'attitude d'un juge respectueux d'une décision qui ne lui a pas été, certes, formellement notifiée mais dont il vient d'apprendre le contenu.

Ce juge aurait pu considérer que cette décision était critiquable, s'inquiéter d'un éventuel recours à l'encontre de celle-ci et la juger au fond de lui-même injustifiée. Mais ce n'est pas ce qu'il a fait !

Alors que ce juge connaissait la décision selon laquelle il n'était désormais plus saisi de l'information, celui-ci s'est néanmoins rendu...

(A ce moment, M. Philippe de Villiers gagne les travées du groupe socialiste et échange des propos avec M. Jean Auroux. - Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Monsieur de Villiers, veuillez regagner votre place ! (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Plusieurs députés du groupe socialiste. De Villiers, voyou !

(A ce moment, M. Charles Ehrmann et M. Hubert Falco se dirigent vers les travées du groupe socialiste.)

M. le président. Monsieur Ehrmann et monsieur Falco, je vous invite à regagner vos places.

M. Patrick Ollier. Suspendez la séance, monsieur le président, ça ne peut plus durer !

M. le président. Monsieur le ministre délégué, je vous demande de conclure, car je crois qu'il est temps de suspendre la séance ! (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le ministre délégué auprès du garde des sceaux. Monsieur le président, je vous suis reconnaissant de me rendre la parole. Un membre du Gouvernement peut demander à être entendu avec bonne foi ! (Vives protestations et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

Pourquoi les faits vous gênent-ils ? Pourquoi ne comprenez-vous que l'injure ?

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Non !

M. le ministre délégué auprès du garde des sceaux. A partir du moment où ce juge savait qu'il était dessaisi, il lui appartenait d'agir autrement qu'il ne l'a fait !

M. Jean-Louis Debré. C'est vous qui devriez être dessaisi !

M. le ministre délégué auprès du garde des sceaux. Alors que les officiers de police judiciaire ne pouvaient plus l'assister, il s'est rendu au siège qui serait actuellement celui de la société Urba. Et là, ce juge, qui n'avait plus aucune compétence, (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République) s'est fait ouvrir les lieux par un serrurier qu'il n'avait plus qualité pour requérir, a fait changer les serrures et s'est enfermé dans les locaux. Et si je ne m'exprimais pas avec modération, si j'employais les termes polémiques qui sont les vôtres, je pourrais craindre qu'à partir de ce moment-là, ce juge se soit mis dans une situation de « cambriolage judiciaire ». (Applaudissements sur

les bancs du groupe socialiste. - Vives protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

Je constate que ce juge a retrouvé sur ces lieux, un dimanche,...

M. Patrick Devedjian. Une suspension un dimanche ! Cela ne s'est jamais produit !

M. le ministre délégué auprès du garde des sceaux. ... pour cette perquisition que théoriquement personne ne connaissait, deux journalistes éminents avec lesquels il avait donc rendez-vous ! (Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

M. André Rossinot. Arrêtez-le !

M. le ministre délégué auprès du garde des sceaux. Je note qu'il est resté enfermé pendant des heures dans les locaux où il s'était introduit sans aucune qualité pour le faire et qu'il n'en est ressorti qu'après avoir rassemblé cinq cartons que certains pourraient même considérer comme l'objet d'une voie de fait ! (Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

M. Jean-Yves Charnard. C'est vous qui allez faire vos cartons !

M. le ministre délégué auprès du garde des sceaux. Je vous demande de réfléchir une seconde avec moi. (« Non ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

Certains d'entre vous sont émus par l'affaire Urba-Gracco. D'autres le sont par d'autres affaires qu'il ne m'appartient pas de qualifier. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Je peux le comprendre.

M. Jean-Louis Debré. C'est du chantage !

M. le ministre délégué auprès du garde des sceaux. Mais passera l'affaire Urba-Gracco ! (Vives protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.) Passera l'affaire COGEDIM ! Passeront toutes ces affaires ! (Mêmes mouvements.) Mais ce qui ne doit pas passer, c'est le respect que vous devez à la justice ! (Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

Vous ne pouvez pas, sous prétexte de défendre un jeune juge, que certains d'entre vous ont égaré (Vives exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française)...

M. Jean-Louis Debré. C'est la justice qu'on défend !

M. le ministre délégué auprès du garde des sceaux. ... bafouer une décision de justice rendue par un magistrat du siège qui est la présidente du tribunal de Mans ! Vous ne pouvez pas anticiper sur la décision qui sera rendue par la cour d'appel d'Angers et que, bien entendu, nous, nous respecterons comme toute décision souveraine rendue par une juridiction du siège !

Vous dites que vous vous intéressez à la justice. (« Oui ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.) Vous dites que vous vous intéressez à l'institution parlementaire. (« Oui ! » sur les mêmes bancs.) Alors, cessez ces jeux stériles et ne prenez pas prétexte d'une affaire, quelle qu'elle soit, pour aller vers le résultat contraire de celui que vous prétendez atteindre ! En tout cas, le Gouvernement, lui, ne se prêter pas à vos jeux ! (De nombreux députés du groupe socialiste se lèvent et applaudissent. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

(A ce moment, des députés des groupes du Rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française se dirigent vers le banc du Gouvernement et interpellent M. le ministre délégué.)

M. le président. Avant de suspendre la séance, je vais donner la parole à M. Charles Millon, pour un dernier rappel au règlement. (« Ah ! non ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

La parole est à M. Charles Millon, à qui je demande d'être bref.

M. Charles Millon. Monsieur le président, je m'associe totalement à la demande de suspension de séance présentée par mon collègue Méhaignerie. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Par ailleurs, je vous demande d'être notre interprète auprès de M. le ministre ainsi que du Gouvernement pour que nous obtenions des excuses publiques ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

M. le ministre ne peut s'appuyer sur de fausses allégations, sur des mensonges ou sur des suspicions pour proférer des accusations !

Je vous demande, monsieur le ministre, d'avoir l'élégance de m'écouter, c'est la moindre des choses dans une démocratie !

M. le ministre est allé jusqu'à dire que certains d'entre nous avaient « égaré » le juge Jean-Pierre, et a ajouté que nous avions des liens spéciaux avec celui-ci. Eh bien, qu'il démontre ce qu'il a affirmé ou qu'il s'excuse ! Celui-ci est en train de confondre la démocratie avec une cour de règlement de comptes ! C'est peut-être la conception du parti socialiste *(Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste)*, mais ce n'est pas la nôtre !

Monsieur le ministre, vous nous devez des excuses ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

Enfin, monsieur le président, je vous précise que les groupes de l'opposition demanderont des suspensions de séance successives pour se réunir, jusqu'au moment où le Bureau se sera réuni et où le Gouvernement nous aura présenté ses excuses. *(Mêmes mouvements sur les mêmes bancs.)*

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.
(La séance, suspendue à dix-sept heures quinze, est reprise à dix-neuf heures quinze.)

M. le président. La séance est reprise.
La réunion du Bureau vient de se terminer.
Doit maintenant se tenir la réunion de la conférence des présidents, qui était convoquée à dix-neuf heures.
Je vais donc lever la séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi n° 1355 portant réforme des procédures civiles d'exécution (rapport n° 1557 de Mme Nicole Catala, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quinze.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
CLAUDE MERCIER

LuraTech

www.luratech.com